

les familles d'aujourd'hui

Séminaire de Genève (17-20 septembre 1984)



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

AIDELF

AIDELF. 1986. Les familles d'aujourd'hui - Actes du colloque de Genève, septembre 1984,
Association internationale des démographes de langue française, ISBN : 2-7332-7009-5, 600 pages.

LES EFFETS DES NOUVEAUX RYTHMES FAMILIAUX SUR LA REPARTITION DES FAMILLES SELON LE TYPE ET LA TAILLE

Jean-Louis RALLU
(Institut National d'Etudes Démographiques, Paris, France)

Des années 1960 aux années 1970, l'évolution des flux : natalité, nuptialité, divorcialité a été spectaculaire. La fécondité atteint des niveaux incroyablement bas pour une période de paix et tend à s'y maintenir ; la nuptialité diminue fortement, faisant prévoir dans les générations des proportions importantes de personnes ne s'étant pas mariées ; la divorcialité concerne souvent un mariage sur quatre ou plus, près de un sur deux dans les pays scandinaves.

Les effets des flux annuels sur les stocks : familles selon le nombre d'enfants, couples de cohabitants, familles monoparentales sont plus longs à apparaître et les évolutions ne sont pas aussi spectaculaires. On considère habituellement les familles composées d'enfants de moins de dix-sept ans, ce qui implique les naissances de dix-sept années, or les nouveaux comportements ont commencé d'apparaître il y a seulement une dizaine d'années et ils ont atteint un niveau, sinon stable, caractéristique depuis moins longtemps encore.

L'évolution des familles sera-t-elle aussi spectaculaire que celle des flux à plus long terme, lorsqu'elles seront entièrement le produit des nouveaux modèles de fécondité et de nuptialité ?

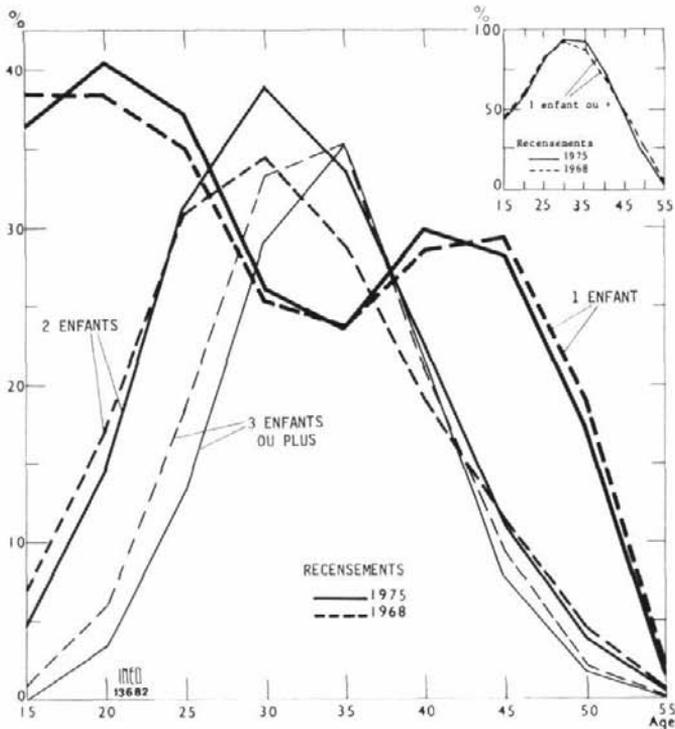
I - LES FAMILLES DE FEMMES MARIÉES

Certaines évolutions sont déjà perceptibles dans la répartition des familles (1). Les modifications de la fécondité légitime se traduisent dans l'évolution des familles des femmes mariées, mais celles-ci sont aussi le résultat des légitimations d'enfants nés hors mariage, de la divorcialité et des remariages, pour ne citer que les facteurs ayant fortement évolué ces dernières années.

La constitution progressive des familles par la succession des naissances des différents rangs et leur déconstitution par le départ des enfants aboutissent aux répartitions selon l'âge et le nombre d'enfants des femmes mariées représentées sur les graphiques 1 et 2.

En 1968, (graphique 1), les proportions de femmes mariées ayant un enfant partent d'environ 35 à 40 % puis diminuent à partir de 20-24 ans au profit des femmes ayant deux, puis trois enfants ou plus (les premières naissances étant suivies de deuxièmes puis de troisièmes). A 30-34 ans, 25%

(1) Nous considérons ici les familles ayant un enfant ou plus de moins de dix-sept ans. Les données utilisées sont, pour la France, une reconstitution à partir de l'état-civil (cf. "Constitution et Reconstitution des familles françaises", P. FESTY et J.L. RALLU, Population n°1, 1981) et pour les autres pays des données de recensement ou d'enquêtes.

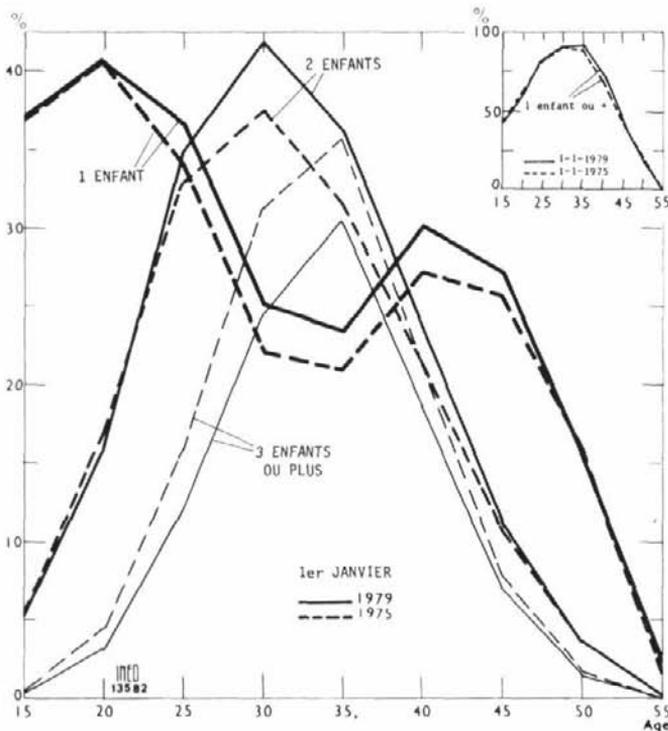


Graphique 1 - Proportions de femmes mariées ayant des enfants de 16 ans ou moins, selon l'âge et le nombre d'enfants (non compris les séparées) aux recensements de 1968 et 1975, en FRANCE.

des femmes ont un seul enfant, les femmes ayant deux et trois enfants ou plus étant en proportions égales d'environ 35 %. A 35-39 ans, les femmes ayant trois enfants ou plus deviennent les plus nombreuses. Aux âges ultérieurs du fait du vieillissement des enfants, les aînés ne font plus partie de la famille dans la définition utilisée ici ; les familles de quatre enfants deviennent familles de trois (ce qui n'apparaît pas ici vu le groupe ouvert) puis familles de deux, de un et familles sans enfant, à mesure que les enfants dépassent la limite d'âge. Les familles sont alors alimentées par les naissances de rang élevé. Ainsi, les familles de trois enfants et plus diminuent. Les familles de deux enfants, bien que diminuant aussi, deviennent plus nombreuses que celles de trois enfants et plus du fait que les avant-derniers-nés (des enfants de rangs 3 ou plus) deviennent premiers enfants de seize ans ou moins. Enfin, les familles d'un enfant redeviennent les plus fréquentes du fait que tout dernier-né devient un jour enfant unique de seize ans ou moins, et connaissent ainsi un second mode avant de diminuer.

Considérons maintenant les situations en 1968, 1975 et 1979 (2) (voir graphiques 1 et 2). Les variations de la venue des premiers, deuxièmes

(2) La baisse de la nuptialité n'apparaît pas sur ces proportions mais apparaîtrait sur le rapport des femmes mariées à l'ensemble de la population.



Graphique 2 - Proportions de femmes mariées ayant des enfants de 16 ans ou moins, selon l'âge et le nombre d'enfants (y compris les séparées, non compris les enfants nés hors de France) aux 1er janvier 1975 et 1979. (FRANCE).

et troisièmes enfants dans les périodes précédant les dates de référence, notamment le retard de la venue des premiers puis des deuxièmes enfants et la baisse de la fécondité de rang 3 font que les proportions à 15-19 ans des femmes mariées ayant un, deux ou trois enfants sont de moins en moins élevées lorsqu'on se place à des dates plus récentes et de même à 20-24 ans pour les familles de deux et trois enfants. Mais en compensation, à cet âge, les femmes ayant un enfant sont relativement plus nombreuses. La baisse de la fécondité des rang 3 et plus, qui est le phénomène le plus marquant de l'évolution d'après-guerre, a pour résultat que les femmes de 25-29 ans et surtout de 30-34 et de 35-39 ans ayant trois enfants ou plus sont de moins en moins nombreuses -celles ayant deux enfants étant par conséquent de plus en plus nombreuses- de 1968 à 1975 et 1979. Il apparaît aussi une tendance à une légère augmentation des familles d'un seul enfant du fait de la baisse légère des deuxièmes naissances. Aux âges plus élevés, les mères de familles quel que soit le nombre de leurs enfants, sont de moins en moins nombreuses ; cette baisse est due à la diminution des naissances de rangs élevés qui assuraient la présence d'enfants de moins de dix-sept ans dans la famille jusqu'à des âges élevés des femmes.

Il apparaît principalement de 1968 à 1979 une diminution des proportions de femmes mariées ayant des enfants aux âges jeunes et aux âges éle-

vés, et une forte diminution de la proportion des femmes ayant trois enfants ou plus au profit des femmes ayant deux enfants. Ceci est dû au retard de la fécondité et à la baisse des naissances de rang 3 dans les périodes récentes avant les dates d'observation et à la disparition progressive des naissances de rang élevé dans les périodes plus anciennes. Le premier et le troisième facteurs se retrouvent lorsqu'on regarde les proportions de femmes ayant un enfant ou plus, par contre, l'augmentation de la fécondité de rang 1 jusqu'en 1965 -les femmes sans enfant étant de moins en moins nombreuses- cause une légère augmentation de la proportion des femmes d'âge intermédiaire ayant au moins un enfant, entre 1968 et 1975 et entre 1975 et 1979 (voir encadrés des graphiques 1 et 2). Cette évolution apparaît sur des coupes transversales.

Dans les générations, le retard de la fécondité pourra compenser en partie la baisse des naissances des rangs élevés et ainsi les femmes auraient encore des enfants de moins de dix-sept ans à des âges relativement élevés malgré des tailles de familles réduites.

Le retard du départ des enfants de la famille, du fait d'une scolarisation plus longue, par exemple, aurait des effets semblables sur les familles.

Pour considérer l'évolution de la structure des familles d'enfants de moins de dix-sept ans de 1968 à 1979, nous avons calculé le rapport des proportions de femmes selon l'âge et le nombre d'enfants en 1975 et 1968 et en 1979 et 1975 et nous avons fait le produit de ces rapports (palliant ainsi le fait que les données à la date d'un recensement ne sont pas comparables avec celles à un 1er janvier (3) (tableau 1).

TABLEAU 1 : EVOLUTION DES PROPORTIONS DE FEMMES MARIEES SELON L'AGE ET LE NOMBRE D'ENFANTS (FRANCE).

Age	(1) = $\frac{\text{recensement de 1975}}{\text{recensement de 1968}}$				(2) = $\frac{1.01.1979}{1.01.1975}$				(1) x (2)			
	1 enfant	2 enfants	3 enfants ou plus	1 enfant ou plus	1 enfant	2 enfants	3 enfants ou plus	1 enfant ou plus	1 enfant	2 enfants	3 enfants ou plus	1 enfant ou plus
15-19	1,047	0,652	-	0,970	1,005	0,981	-	1,000	1,052	0,640	-	0,970
20-24	1,055	0,854	0,576	0,953	1,007	0,935	0,711	0,966	1,062	0,798	0,410	0,921
25-29	1,063	1,013	0,726	0,970	1,083	1,058	0,755	1,010	1,151	1,072	0,548	0,980
30-34	1,028	1,131	0,874	1,011	1,136	1,115	0,785	1,007	1,168	1,261	0,686	1,018
35-39	0,996	1,171	1,003	1,056	1,120	1,149	0,857	1,024	1,116	1,345	0,860	1,081
40-44	1,049	1,184	0,973	1,060	1,114	1,118	0,870	1,040	1,169	1,324	0,847	1,102
45-49	0,962	0,973	0,860	0,948	1,063	1,019	0,899	1,023	1,023	0,991	0,773	0,970
50-54	0,911	0,844	0,857	0,895	0,981	0,946	0,889	0,967	0,894	0,798	0,762	0,865
55 et plus	0,857	0,667	-	0,840	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	1,009	1,084	0,814	1,019	1,041	1,089	0,828	1,006	1,052	1,180	0,691	1,025

(3) Rappelons qu'à un recensement, les enfants de seize ans ou moins représentent seize générations plus un fragment de la génération de l'année du recensement : à un 1er janvier, ils représentent dix-sept générations.

Les familles de un enfant apparaissent en augmentation à tous les âges jusqu'à quarante-cinq ou cinquante ans (du fait aux âges jeunes des retards des deuxième naissances), après quoi, elles subissent l'effet de la raréfaction des naissances de rang élevé. Les familles de deux enfants baissent d'abord du fait du retard de la fécondité de rang 2 avant d'augmenter de vingt-cinq à quarante-quatre ans lorsque ce retard (ou cette baisse) est compensé par la baisse de la fécondité de rang 3 ; après quarante-cinq ans, elles sont en baisse pour les mêmes raisons que les familles de un enfant. Les familles de trois enfants et plus sont en baisse importante à tous les âges.

Lorsqu'on ne considère que la taille de la famille, les familles de un enfant gagnent 1 % entre 1968 et 1975 et 4 % entre 1975 et 1979 (4). Les familles de deux enfants gagnent 8 à 9 % sur chaque période et les familles de trois enfants et plus perdent 17 à 18 % sur chaque période également. De 1968 à 1979, les familles de un enfant et de deux enfants gagnent respectivement 5 % et 18 % et celles de trois enfants perdent 30 %. L'effectif des familles de un enfant ou plus a augmenté de 2,5 % alors que les enfants inclus dans les familles sont moins nombreux.

Une projection des familles au 1.01.1990 (5), dans l'hypothèse où la fécondité serait de 1,8 naissances par femme à partir de 1983 causerait entre 1979 et 1990 une évolution semblable à celle des onze années de 1968 à 1979, mais l'effectif des familles de un enfant ou plus diminuerait de 1,4 %. Par rapport à 1968, les familles de un enfant et de deux enfants augmenteraient respectivement de 10 % et de 40 % et celles de trois enfants et plus seraient un peu plus de deux fois moins nombreuses. Les familles de un enfant ou plus seraient encore 1 % plus nombreuses.

L'évolution à long terme de la répartition des familles selon la taille est tout aussi impressionnante que l'évolution des flux.

Des comparaisons internationales des statistiques de familles sont difficiles à réaliser dans un domaine où les recensements des divers pays retiennent des critères différents pour considérer les enfants de la famille : limites d'âge différentes, enfants à charge ou scolarisés, enfants présents, certaines catégories d'absents pouvant être réintégrées, etc...

Pour un même pays, quand les mêmes tabulations existent à plusieurs recensements, on peut observer des évolutions significatives. De la première partie des années 1970 à 1980 (cf. tableau 2) en Suisse, Allemagne, France, Angleterre et Norvège, les familles de trois enfants et plus perdent respectivement six, neuf, sept, quatre et demi et cinq points au profit principalement des familles de deux enfants sauf en Allemagne où les familles de un enfant connaissent une augmentation relative importante sans doute en raison d'une faible fécondité de rang 2.

(4) L'augmentation du divorce réduit légèrement l'augmentation des familles de un enfant des femmes mariées par rapport aux familles de deux et trois enfants ou plus.

(5) La situation au recensement de 1982 en France sera sensible au relèvement de la fécondité au début des années 1980 et s'éloignera de la situation que nous voulons définir ici.

TABLEAU 2 : REPARTITION DES FAMILLES SELON LA TAILLE (FEMMES MARIEES) POUR 100.

Nombre d'enfants	Allemagne		Angleterre		France				Suisse		Norvège	
	1972	1981	1971	1978-79	1968 (a)	1975 (a)	1975 (b)	1979 (b)	1970	1980	1974 31.12	1982 1.7
1 enfant	43,0	50,1	38,1	37,5	42,1	43,2	41,1	42,8	37,7	35,8	35,1	33,6
2 enfants	35,0	37,0	37,5	42,5	30,0	33,0	33,4	36,3	36,0	44,2	37,5	43,9
3 enfants ou plus	22,0	12,9	24,4	20,0	27,9	23,8	25,4	20,9	26,2	20,1	27,4	22,5

(a) Recensement

(b) 1er janvier

Sources : . Allemagne. Mikrozensus, Bevoelkerung in Privat Haushalten, Deutsche (enfants de moins de dix-huit ans).
 . Angleterre. Recensement de 1971 (enfants de moins de quinze ans ou étudiants de quinze à vingt-quatre ans). General House hold Survey 1979 - (enfants de moins de seize ans, ou de moins de 19 ans et scolarisés à plein temps).
 . France. Calculs à partir de l'état civil aux dates des recensements de 1968 et 1975 et aux 1.01.1975 et 1.01.1979.
 . Suisse. Recensements de 1970 et 1980 (enfants de moins de vingt-cinq ans spécifié en 1980).
 . Norvège. NOS Family statistics 1982 (enfants de moins de vingt ans).

II - LES FAMILLES DES FEMMES NON MARIEES

La fécondité illégitime, le divorce et le veuvage de couples ayant un ou des enfants créent des familles monoparentales. Ces familles posent des problèmes de définition justement en raison de l'évolution des comportements familiaux. Elles sont aussi le sujet de beaucoup plus d'études que les familles des femmes mariées où se joue pourtant le niveau de la fécondité.

Anciennement la fécondité illégitime était principalement le fait des mères célibataires, il n'en est plus de même maintenant en raison de la cohabitation en l'absence de mariage. Le divorce laissait le plus souvent une femme seule avec ses enfants jusqu'à un éventuel remariage or, pour les divorcées aussi la cohabitation remplace assez souvent le remariage et il peut en être de même pour les veuves et les veufs.

II.1. Naissances illégitimes

Dans un premier temps, par familles de mères célibataires (6), nous avons entendu les familles composées d'enfants nés illégitimes non légitimés (7) à la date d'observation. En raison de l'augmentation de la fécondité illégitime depuis 1976, les familles des mères célibataires auront été mul-

(6) Y compris quelques enfants illégitimes de divorcées et veuves non remariées.

(7) Les projections de légitimations sont une stabilité des proportions d'enfants légitimés au niveau observé en 1978, soit 45,7 % d'enfants légitimés à l'âge de quinze ans.

tipliées environ par 1,5 du 1.01.1975 au 1.01.1985. L'effectif des enfants nés illégitimes non légitimés évolue de manière semblable ; ces enfants représentent 3,7 % et 6,3 % des enfants de moins de dix-sept ans en 1975 et 1985 respectivement.

Nous avons essayé d'approcher le phénomène enfant de mère célibataire (6) isolée en calculant l'effectif des enfants nés illégitimes qui n'avaient pas encore été reconnus par le père à la date d'observation, soit les survivants des nés illégitimes moins la somme des reconnaissances à la naissance et des reconnaissances ultérieures par le père jusqu'à la date d'observation (8). L'augmentation des effectifs de ces enfants est peu importante, de l'ordre de 15 % si on considère le 1.01.1975 et le 1.01.1985 et elle tient en partie à l'augmentation des générations féminines âgées de 15-24 ans ; les proportions selon l'âge des mères célibataires ainsi définies sont peu supérieures à celles des mères d'enfants non légitimés en 1975 (cf. tableau 3). Ces enfants représentent 2,6 et 3,1 des enfants de moins de dix-sept ans en 1975 et 1985 respectivement (9).

C'est à zéro an que la proportion d'enfants illégitimes non légitimés ou non reconnus par le père est la plus élevée. Les légitimations n'interviennent souvent qu'un ou deux après la naissance. En 1985, 13,1 % et 6,1 % des enfants de zéro an n'auront respectivement pas été légitimés ou pas reconnus par le père et 3,8 % et 2,2 % des enfants âgés de plus dix ans seront dans les mêmes situations. En 1982, 52,6 % des naissances illégitimes étaient reconnues par le père à la naissance et après dix ans on peut estimer que plus de 70 % des enfants seront reconnus par le père. Depuis 1975 la proportion des naissances illégitimes reconnues par le père à la naissance croît fortement traduisant sans doute la plus grande fréquence de naissances de cohabitants dans les naissances illégitimes.

II.2. Les familles des divorcés

La méthode de reconstitution des familles à partir de l'état civil permet de connaître les familles dont les parents ont divorcé, indépendamment de l'existence ou non d'un remariage ultérieur. Des calculs ont été effectués au 1.01.1975 et 1.01.1979 et des projections au 1.01.1985 et au 1.01.1990. Nous avons projeté les taux de divorce dans les générations de sorte que les taux par âge en 1984 équivalent à un indice synthétique de divortialité (ou somme des divorces réduits) égal à trente et un divorces pour cent mariages. On considère que les taux restent stables à partir de

(8) Les proportions de reconnaissances à la naissance représenteraient en 1984 56,6 % des naissances illégitimes et dix ans après la naissance environ 75 % des enfants nés illégitimes seraient reconnus par le père. Il a été tenu compte des reconnaissances en double ou renouvelées (reconnaissances après la naissance) à partir des corrections proposées par A. NIZARD (cf. M. MAKSUD et A. NIZARD : "Enfants trouvés, reconnus, légitimés". *Population*, n°6, 1977, pp. 1159-1220). Nous n'approchons le phénomène mère isolée qu'approximativement dans la mesure où il existe des reconnaissances par le père sans cohabitation ni prise en charge de quelque manière de l'enfant.

(9) La proportion des familles de mères non mariées est supérieure du fait que ces familles sont de taille plus réduite que celles des femmes dans les autres états matrimoniaux. Ainsi en 1985, 8,9 % et 4,6 % des familles seront des familles de mères célibataires dont les enfants n'auront pas encore été respectivement légitimés ou reconnus.

TABEAU 3 : PROPORTIONS DES DIVORCES REMARIEES ET NON REMARIEES DANS L'ENSEMBLE DES FEMMES MERES D'ENFANTS DE MOINS DE 17 ANS AYANT ETE MARIEES, ET PROPORTIONS DES MERES CELIBATAIRES PARMIS LES FEMMES AYANT DES ENFANTS DE MOINS DE 17 ANS. (FRANCE).

Age de la mère	1er JANVIER 1975					1er JANVIER 1985					Divorcées (total) 1985 / 1975
	Divorcées (total)	Divorcées remarriées	Divorcées non remarriées	(a) Mères (b) célibataires	Divorcées (total)	Divorcées remarriées	Divorcées non remarriées	Mères (b) célibataires	Mères (c) célibataires		
15-19	0,3	0,0	0,3	26,1	0,8	0,0	0,8	42,1	26,3	2,67	
20-24	1,5	0,3	1,2	11,5	3,2	0,2	3,0	21,3	12,1	2,13	
25-29	3,3	1,1	2,2	6,5	6,7	1,4	5,3	11,6	6,7	2,03	
30-34	5,3	2,1	3,2	5,6	9,7	3,1	6,6	9,2	5,8	1,83	
35-39	6,0	2,6	3,4	4,5	10,3	4,2	6,1	6,0	4,2	1,72	
40-44	5,7	2,3	3,4	3,5	9,9	3,6	6,3	3,5	2,7	1,74	
45-49	4,8	1,7	3,1	3,0	7,3	2,3	5,0	2,8	2,3	1,52	
50-54	3,9	1,3	2,6	3,1	5,4	1,7	3,7	3,0	2,4	1,38	
55-59	3,4	1,1	2,3	3,1	4,1	1,3	2,8	3,0	2,7	1,21	
Total	4,5	1,7	2,8	5,9	8,3	2,7	5,6	8,9	6,1	1,84	

(a) Date du recensement de 1975

(b) Mères d'enfants illégitimes non légitimés.

(c) Mères d'enfants illégitimes non reconnus par le père.

1984. Les proportions de remariées aux différentes durées de divorce au 1.01.1982 ont été reconduites au 1.01.1985 et au 1.01.1990.

L'effectif des familles des divorcés comprenant les enfants de moins de dix-sept ans nés antérieurement au divorce aura été multiplié par près de 2 de 1975 à 1985 et l'effectif des familles dont la mère n'est pas remariée par 2,16, augmentation supérieure en raison du recul du remariage. Les taux d'accroissement annuel de ces populations sont de l'ordre de 7 %.

Les familles rompues par divorce et celles dont la mère n'est pas remariée représentent respectivement 4,5 et 2,8 % des familles des femmes ayant été mariées en 1975 et 8,3 % et 5,6 % en 1985 (cf. tableau 3). Vu la structure par âge de la population des enfants de divorcés, la proportion des familles d'enfants de moins de dix-sept ans est un indicateur peu significatif de l'influence du divorce sur les familles ou sur les enfants.

Le divorce s'accumule avec les durées de mariage ou avec l'avancement en âge des enfants. Etre enfant de divorcés à l'âge de deux ans, suppose que les parents se sont séparés peu après la naissance, la durée d'exposition au risque est brève ; il n'en est pas de même pour un enfant de seize ans. Ainsi, la proportion des enfants de divorcés croît avec l'âge dans les générations ; en coupe transversale, on observe une stabilisation ou même une baisse après l'âge de douze ou quatorze ans environ, du fait que les générations anciennes ont été affectées par des divorces moins fréquents.

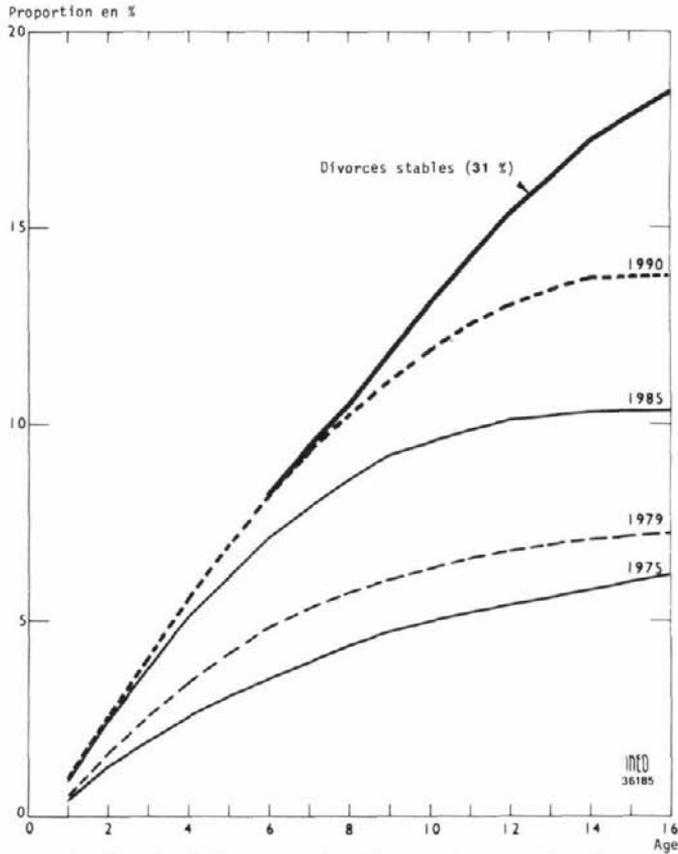
En 1975 (graphique 3), inférieure à 1 % à un an, la probabilité d'être enfant de divorcés atteignait 3 % à cinq ans, 5 % à dix ans et 6,2 % à seize ans. Ces valeurs sont plus élevées d'un peu plus d'un point dès l'âge de cinq ans en 1979, mais l'accroissement relatif est deux fois plus important à cinq ans qu'à seize ans. L'augmentation du divorce dans les années précédant la date de référence de 1975 à 1978, et aussi quelque peu le rajeunissement de l'âge au divorce, font que le risque est beaucoup plus grand maintenant pour les enfants jeunes qu'il ne l'était antérieurement.

Cette évolution se poursuit ensuite. En 1985, le niveau de 6 % d'enfant de divorcés observé à seize ans en 1975 est atteint dès l'âge de cinq ans ; à dix ans les enfants de divorcés représentent 9,5 % des enfants de cet âge et à seize ans, 10,3 %. La stabilisation des taux de divorce après 1984 dans la projection cause une faible augmentation des proportions pour les enfants de moins de cinq ans, en 1990 ; par contre, les divorces des années 1973 à 1980 bien supérieurs à ceux des années 1968 à 1975 causent une augmentation de la probabilité d'être enfant de divorcés pour les enfants âgés de plus de sept ans. Ainsi, à dix ans, près de 12 % des enfants sont enfants de divorcés et près de 14 % le sont à seize ans.

Nous avons calculé ce que seraient les proportions d'enfants de divorcés si on observait toutes les années les taux de divorces projetés pour l'année 1984 qui donnent une somme de divorces réduits de 31 %. Nous avons appliqué ces taux à la fécondité observée puis projetée (11) pour la période 1973-1989.

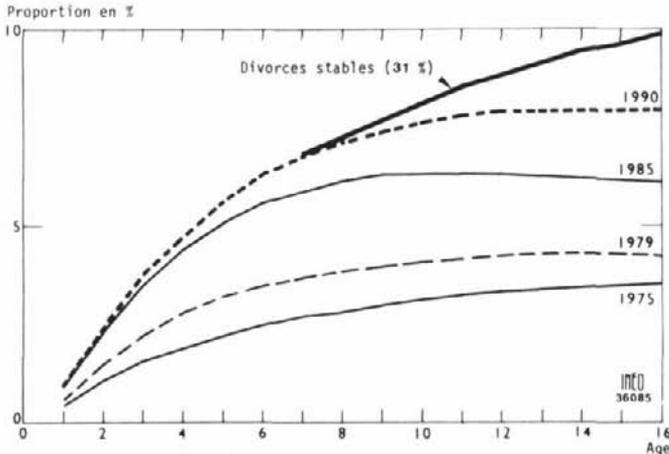
(10) On considère que tous les enfants sont à la garde de la mère.

(11) L'hypothèse de fécondité (2,10 naissances par femme à partir de 1984) a peu d'influence sur les effectifs d'enfants de divorcés ; par contre, dans le cas d'une fécondité inférieure, la proportion des enfants des divorcés serait légèrement supérieure dans les générations nées à partir de 1984.



Jusqu'à six ans, les taux de divorces affectant les enfants sont les mêmes que dans la projection au 1.01.1990 et les proportions d'enfants de divorcés sont identiques. A dix ans, ces proportions sont supérieures d'un point, 13 % contre 12 % soit plus d'un enfant sur huit, et supérieures de près de cinq points à seize ans avec 18,5 % soit près d'un enfant sur cinq. Cette dernière valeur correspond pour les enfants de seize ans des divorcés à un divorce affectant uniformément pendant dix-sept ans 31 % des mariages. Cette valeur est inférieure à la somme des divorces réduits du fait que nous ne considérons que dix-sept années. Si nous considérons les enfants jusqu'à l'âge de vingt ans ou vingt-cinq ans, nous approcherions alors de 31 % d'enfants de divorcés, sans atteindre ce niveau cependant. En effet, la venue d'une naissance, par exemple, à la durée de mariage trois ans suppose qu'il n'y a pas eu de divorce aux durées antérieures ; les enfants sont donc exposés au risque de divorce des parents uniquement aux durées de mariage postérieures à leur naissance, ce qui supprime les risques élevés des premières années du mariage. La probabilité pour un enfant de dix-sept ans d'être enfant de divorcé est en fait le cumul des taux de divorce des dix-sept durées de mariage suivant la durée où naît l'enfant.

On peut suivre des générations entre les coupes transversales. Il apparaît que la proportion des enfants de divorcés à quinze ans sera légèrement supérieure à 10 % dans la génération 1969 ; les proportions d'enfants de divorcés selon l'âge dans cette génération âgée de cinq ans en 1975 et neuf ans en 1979, ne présentent pas la stabilisation après douze ans des courbes transversales due aux divorces moins fréquents ayant affecté les générations anciennes d'enfants. Une légère réduction de l'accroissement pourrait cependant se produire dans les générations en raison de la baisse des taux de divorce aux durées de mariage élevées. La proportion d'enfants de divorcés à seize ans sera de près de 14 % dans la génération 1974 et la génération 1979 s'approchera sans doute de 17 % ou 18 %.

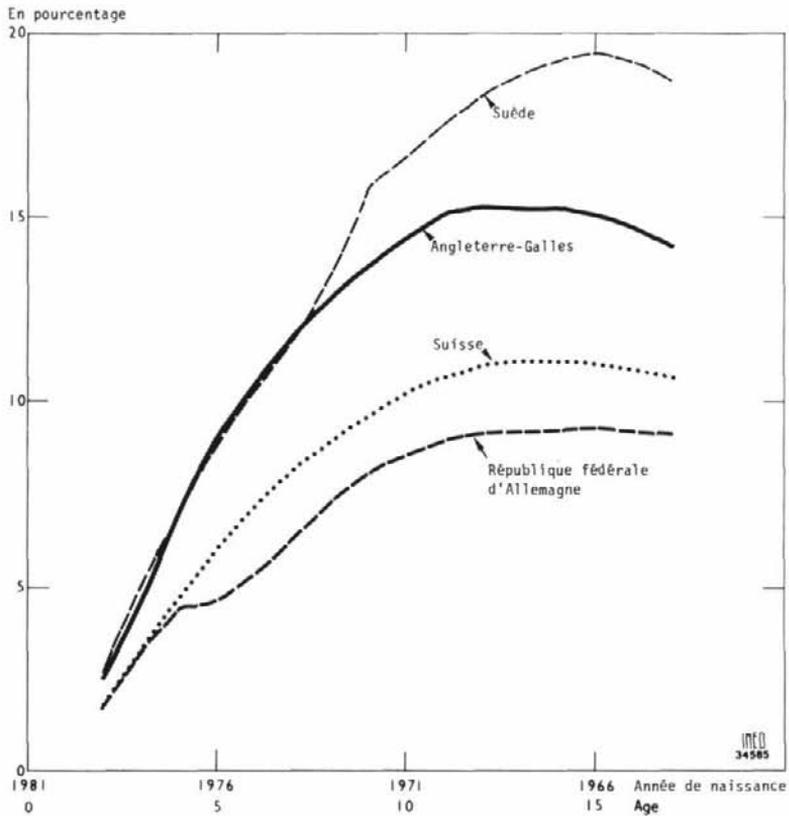


Graphique 4 : FRANCE - Proportions d'enfants de divorcées non remariées selon l'âge à différentes dates.

Pour considérer les enfants de divorcées non remariées, il faut faire intervenir le remariage, actuellement en baisse, mais sans doute compensé par des cohabitations (il apparaît à nouveau difficile de saisir uniquement les familles de parents réellement isolés). Nous remarquons principalement (graphique 4) que la proportion d'enfants de divorcées non remariées croît moins vite avec l'âge que celle des enfants de divorcées (remariées ou non). Le remariage intervient plusieurs années après le divorce soit lorsque les enfants sont plus âgés. A seize ans, on observe seulement 3,5 %, 4,3 % et 6,2 % d'enfants de divorcées non remariées respectivement en 1975, 1979 et 1985. Dans le cas d'un divorce affectant pendant dix-sept ans 31 % des mariages, 10 % des enfants de seize ans seraient enfants de divorcées non remariées. Nous ne tenons compte ici que des remariages observés et ces proportions seraient inférieures si on incluait la cohabitation pour laquelle nous n'avons pas de données.

Les proportions d'enfants de divorcées (remariées ou non) selon l'âge dans divers pays européens (graphique 5) (12) montrent des tendances analogues à celles observées en France. Les courbes s'infléchissent après

(12) cf. P. FESTY : "Divorce, Séparation judiciaire et remariage". Rapport au Conseil de l'Europe.



Source : P. Festy. Divorce, séparation judiciaire et remariage. Rapport au Conseil de l'Europe.

Graphique 5 - Proportions d'enfants de parents divorcés au 1.01.1982 par âge, dans différents pays d'Europe.

dix ans et baissent dans certains pays après quinze ans du fait que ces enfants appartiennent à des générations affectées par des divorces moins nombreux. Par contre, si l'on prolongeait la tendance observée sur les enfants âgés de cinq à dix ans, on aurait plus de 20 % d'enfants de divorcés à dix-sept ans en Angleterre-Galles et plus de 25 % en Suède, valeur qu'on observera probablement dans les générations âgées d'une dizaine d'années en 1982.

C'est de l'évolution du divorce que dépendra l'évolution des familles de parents isolés. Les effectifs de mères célibataires réellement seules augmentent peu et ceux des veufs et des veuves ayant charge d'enfants diminuent en raison du double effet de la baisse de la mortalité et d'une moindre fécondité aux âges élevés (naissances de rangs élevés). L'évolution du remariage et de la cohabitation des divorcés n'intervient que secondairement dans l'évolution des familles de parents isolés puisqu'ils ne concernent qu'une partie de ces familles et que toutes connaissent des périodes "mono-parentales". La rupture de cohabitation, assimilable à un divorce, pourra

aussi à l'avenir avoir un rôle non négligeable sur les effectifs des familles de parents isolés. En supposant que la probabilité d'être enfant de cohabitants séparés est la même que celle d'être enfant de divorcés, les effectifs d'enfants de cohabitants séparés (en majorité des enfants jeunes, le phénomène étant récent, et donc affectés dans de faibles proportions) seraient de l'ordre de 26.000 enfants en 1985, soit 6,0 % des enfants de moins de dix-sept ans des cohabitants.

Si la probabilité pour un enfant que sa mère entre dans une nouvelle union était la même que la probabilité qu'elle se remarie, 19.500 enfants seraient enfants de mère isolée à la suite d'une cohabitation, soit 4,4 % des enfants de cohabitants et 1,5 ‰ de l'ensemble des enfants de moins de dix-sept ans.

III - CONCLUSION

Le cycle de la vie familiale est nettement influencé par les nouveaux comportements en matière de fécondité légitime : retard des âges où les femmes ont un premier enfant (13), moins de femmes ayant trois enfants ou plus et retour plus rapide à la famille sans enfant du fait de tailles de familles plus réduites ; ce dernier phénomène sera partiellement compensé dans les générations par le retard à la naissance des enfants et par leur départ plus tardif du foyer. Cependant, entre vingt-cinq et quarante-quatre ans, si l'on exclut la taille de la famille, il n'y a pas de modifications importantes, la naissance d'un enfant faisant entrer sa mère pour seize ans dans la catégorie des femmes ayant au moins un enfant à charge. Les modifications du cycle portent alors à ces âges sur une succession d'enfants moins nombreux (taille des familles) et sur des ruptures d'union plus nombreuses.

La situation où le père biologique est absent de la famille, qu'il soit ou non remplacé par un conjoint légitime ou illégitime, devient de plus en plus fréquente. Le cycle de la vie familiale que nous considérons ici par rapport aux enfants -ce qui lui donne son unité- devient, si nous le considérons par rapport aux couples, une succession de cohabitations (avec des conjoints parfois différents) : avant le mariage, dans le mariage, entre deux mariages et éventuellement dans un second mariage. Ce schéma s'oppose fortement à celui de la cohabitation avec un conjoint unique commencée dans un mariage jeune et se poursuivant le plus souvent jusqu'à la vieillesse. La proportion des familles dans cette situation diminue sans cesse, rognée par la proportion grandissante de mères célibataires ou cohabitantes, de femmes divorcées et de remariées.

La vie en couple est toujours le modèle dominant, la cohabitation remplaçant le mariage. Mais les couples se séparent et se reforment plus souvent que par le passé, alimentant en permanence des effectifs importants de personnes isolées dans des phases transitoires. Le fait essentiel de l'évolution est la baisse du nombre d'enfants et la réduction de la taille de la famille.

(13) A 20-24 ans, la proportion de femmes ayant au moins un enfant baisse de 15 % entre 1975 et 1985, lorsqu'on considère toutes les mères : femmes ayant été mariées et mères célibataires.